

# Témoignage

J'ai passé 43 belles années à l'Université de Montréal. J'y ai commencé mes études de médecine en 1954. Peu après mon retour à Montréal en 1960, après plusieurs années de spécialisation dans des hôpitaux américains, j'y ai entamé une carrière de professeur. J'ai occupé, tour à tour, les postes (universitaires et hospitaliers) de chef du Département de chirurgie, de directeur de l'enseignement (à l'hôpital Sainte-Justine) et d'adjoint au doyen de la Faculté de médecine. Celle-ci m'a formé comme médecin et m'a ensuite donné l'occasion de participer soit comme enseignant, soit comme administrateur médical à la formation de la génération suivante de médecins.

Ma femme, Monique, a obtenu sa maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales. Mes cinq enfants sont chacun titulaires d'un doctorat de l'Université de

Montréal : un a étudié en statistiques, un autre en médecine, deux en médecine vétérinaire et un en psychologie industrielle.

Depuis ma retraite, ma femme et moi assistons avec intérêt aux cours et conférences des Belles Soirées de la Faculté de l'éducation permanente. C'est donc dire l'immense dette de reconnaissance que ma famille et moi avons envers l'Université de Montréal.

Durant mes études postdoctorales dans les universités d'Ohio et Harvard, j'ai réalisé combien ces établissements étaient plus à l'aise financièrement que mon *alma mater*. Et combien cette situation leur permettait d'occuper une position de leadership dans leur pays. Les autorités universitaires, ayant



Jacques C. Ducharme  
Médecin

accès à des fonds considérables, prenaient rapidement des initiatives dans toutes sortes de domaines, au grand bénéfice de la société, de leurs étudiants et de leur corps professoral. Ainsi, elles pouvaient donner une impulsion à un département ou à une faculté en y établissant une chaire et, par ce moyen, recruter un professeur prestigieux. Elles avaient la possibilité de doter les unités d'installations d'enseignement et de recherches pour répondre à des besoins urgents. Ou encore saisir au vol des projets de collaboration avec d'autres universités ou établissements.

À partir des dons de leurs anciens étudiants, ces universités se sont constitué des fondations qui gèrent des sommes considérables. Elles en accroissent le capital à même les sommes que leurs anciens continuent de leur verser généreusement chaque année. Les intérêts constituent un revenu prévisible, croissant, récurrent et indépendant du financement gouvernemental, et qui procure une grande marge de manœuvre. Ma femme a été responsable des dons planifiés pour une grande société humanitaire. J'ai donc été à

même d'apprendre les différentes formes de dons planifiés ainsi que les avantages que ceux-ci peuvent représenter autant pour les établissements auxquels les dons sont destinés que pour les donateurs.

J'ai pris ma retraite il y a quelques mois. À ce stade-ci, un legs testamentaire m'a semblé le moyen le plus approprié de m'acquitter un peu de la dette que je ressens envers mon université tout en tenant compte de mes obligations envers ma famille et mes 14 petits-enfants. Ce legs réduira les impôts sur le revenu de ma succession. Avec le temps, mes 14 petits-enfants deviendront plus autonomes. Et il est possible que je fasse alors mon don sous une autre forme. Ainsi, un transfert de mes éléments d'actif (obligations, propriétés, assurances, œuvres d'art, etc.) à l'Université aurait l'avantage de réduire mes impôts au moment du don grâce au reçu de charité que l'Université me remettrait.

Jacques C. Ducharme  
Médecin